



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Internet: <https://www.dircam.dsae.defense.gouv.fr>

Intradef: <https://portail-dircam.intradef.gouv.fr>

E-mail: [dsae-dircam-dia.resp-qualite.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dsae-dircam-dia.resp-qualite.fct@intradef.gouv.fr)

**CMIA**

**N°01/25**

Date de Publication :  
17 JAN 2025

**OBJET : Sensibilisation des équipages aux pénétrations, sans contact radio, dans les zones LF-R40 de DAX.**

---

**Référence :** AIP France ENR 5.1

- 1) L'attention des usagers militaires est appelée sur le nécessaire respect des conditions de pénétration des zones LF-R40 A et B « DAX » définies à l'AIP France 5.1. et sur les recommandations émises infra.
- 2) Il est rappelé aux équipages que toute intrusion en zone réglementée sans contact radio constitue une infraction aux règles de sécurité et est fortement préjudiciable à la sécurité des vols, en particulier dans ce type de zones à forte densité de trafic école hélicoptères et avions dont la diversité des types de vols (vols à vue, vols aux instruments) et la suractivité aérienne sont des facteurs de risques non négligeables.
- 3) Afin de préserver la sécurité de tous les usagers aériens et sauf pour des raisons impérieuses opérationnelles ou de sécurité, il est demandé aux navigateurs aériens d'éviter ces espaces réglementés.

A défaut, il est demandé aux équipages d'anticiper le contact radio avec l'organisme gestionnaire afin d'obtenir une autorisation de pénétration des espaces concernés et ainsi de bénéficier au plus tôt d'informations de vol, notamment aux abords :

- de l'aérodrome de Dax-Seyresse ;
- des hélistations ministérielles de Castets, Herm, Pontonx, Tinon, Azur et de Came-Peyrehorade.

**En l'absence de contact radio avec « Dax Tour » ou « Dax Approche »  
les LF-R40A/B devront être contournées.**

- 4) Compte tenu de la complexité de lecture du tracé des zones LF-R40A/B sur la carte Aéronautique France Sud-Ouest DIRCAM 1/500 000, les limites latérales et verticales de ces zones sont rappelées en annexe ainsi que la position des hélistations ministérielles.

Annexe : LF-R40 A



